

BUREAU DELIBERATION N° B - 2021 - 022 SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Membres
En exercice : 29
Titulaires présents : 24
Pouvoirs : 1

Date de convocation :
09/09/2021
Date d'affichage :
17/09/2021

Votants :	25	Pour :	25	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la base de loisirs du Surchauffant, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héliène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés : DUTHION Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GUERIN Jean Luc ; REVOL Hervé.

Excusés ayant donné pouvoir : BLASER Michel à BENIER-ROLLET Claude.

Objet : PERSONNEL - Modification de poste

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La loi du 18 août 2015 de Transition Énergétique pour la Croissance Verte renforce le rôle des intercommunalités qui deviennent les principaux acteurs sur leur territoire en matière de lutte contre le changement climatique, en leur confiant l'obligation de mettre en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) impliquant l'ensemble des communes et des acteurs du territoire,

Terre d'Émeraude Communauté dispose également de la compétence Mobilité de laquelle découle un programme de créations de cheminements doux sur le territoire,

Considérant le développement des compétences de la collectivité et pour mener à bien les projets, il convient de renforcer les équipes de la collectivité et de créer un poste de chargé de mission PCAET – Mobilité Durable

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE CREER, à compter du 16 septembre 2021, le poste suivant :

- Un poste, d'Attaché Territorial, à temps complet,

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

